

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du Jeudi 19 Mai 2022 à 19 h 00**

Etaient présents :

MM. FARGUES Esther – GERARD Maryse – RICAUD Jean-Marc –
MOREAU-HERAUD Peggy – LETIENT Antoine – MANCEL Marie-José –
BORDAS Eric – DELMARES Bernard – MIRAILLES-RIU Katie –
WLOCZYSAK Philippe – BERAUD Pierre Manuel – DIOT Emmanuelle –
RIGOLET Mathieu – FLAMANT Frédéric – VERGEZ Christine –
PELÉ Emmanuel – MAZE Serge – CABIANCA Christine

Mr BOULLET Jérôme, absent, avait donné pouvoir à Mr WLOCZYSAK Philippe
Mr ESPARTA Vincent, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Jean-Marc
Mme CLARET Julie, absente, avait donné pouvoir à Mr PELÉ Emmanuel (arrivée pour le vote de la
délibération n° 7)
Mme CLARET Pauline, absente, avait donné pouvoir à Mr RIGOLET Mathieu
Mr BOURRIER Christian, absent, avait donné pouvoir à Mme CABIANCA

Secrétaire de séance : Mme MANCEL Marie-José

Avant d'ouvrir la séance, Madame la Maire rend hommage à Madame Laurence CASSAGNE, Adjointe
au Maire de Lalinde de 2001 à 2008, et à Monsieur Dominique MORTEMOSQUE, Maire de
Beaumontois en Périgord, décédés respectivement le 6 Mai et le 9 Mai 2022.
A l'issue de ce discours, Madame la Maire demande à l'assemblée d'accorder une minute de silence en
leur mémoire.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par 18 voix pour et 5 voix contre.

Monsieur Philippe WLOCZYSAK motive son vote par le fait que ce compte rendu ne mentionne pas les
réflexions qui ont amené 9 élus à voter contre le budget primitif 2022.

I. Affaires financières

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'admission en non valeurs
de créances d'un montant de 66,46 € pour le Budget Principal et un montant de 68,60 € pour le
Budget Annexe Camping.
2. Dans le cadre de l'opération « Terre de Jeux 2024 », le Conseil Municipal valide à l'unanimité la
prise en charge financière des repas des bénévoles, à hauteur de 10 € par repas et à raison de
deux repas par association.
*En réponse à la question de Mr Emmanuel PELÉ, Madame Marie-José MANCEL précise que 30
à 35 stands seront présents, à raison de 2 personnes par stand.*

II. Marchés et travaux en cours ou à venir

1. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le remplacement des luminaires de la Rue des
Martyrs, dont le montant de l'opération s'élève à 12.939,31 € H.T. La participation de la
commune d'élève à 65 % de la dépense H.T., soit un montant estimé à 8.410,55 € H.T.
*Monsieur Serge MAZE précise que 9 foyers lumineux seront remplacés par des lampes LED
dans la rue des Martyrs.*

III. Ressources Humaines

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'abroger la délibération n° 21.12.02-04 du 2 décembre 2021 portant gratification au titre des médailles d'honneur régionale, départementale et communale, celle-ci ayant été jugée illégale par Monsieur le Sous-Préfet de Bergerac.

IV. Affaires patrimoniales

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le transfert en pleine propriété au profit du SDIS 24 de la nouvelle parcelle détachée cadastrée BB 198p.
Monsieur Emmanuel PELÉ regrette que la clôture du Centre de Secours ne permette plus le stationnement des véhicules poids lourds.

V. Conventions et contrats

1. Afin de permettre la gratuité de l'accès à la piscine de La Guillou, de compétence communautaire, aux enfants lindois âgés jusque 18 ans et aux campeurs du camping municipal, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord. Le montant de la participation de la commune serait de 1 € par enfant âgé de 5 à 18 ans pour le Budget Principal et de 2 € pour les jeunes âgés jusque 18 ans et 3 € pour les adultes pour le Budget Annexe Camping.
2. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer une convention avec le SMD3 pour la mise en place d'une unité de compostage de proximité Place Simone Veil.
A la question de Monsieur Emmanuel PELÉ demandant si les composteurs seront mis à la disposition des professionnels, Madame Peggy MOREAU-HERAUD répond que ceux-ci sont mis uniquement à disposition des particuliers.

VI. Intercommunalité

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord portant notamment sur la construction et gestion du cabinet médical de Monpazier.

Questions diverses

Questions de Monsieur Philippe WLOCZYSAK

1. Les mois de Juin et Juillet sont souvent pour beaucoup des mois très chargés.

Afin de pouvoir s'organiser, serait-il possible d'avoir un planning des réunions des commissions à venir ?

Je pense par exemple aux commissions scolaire et finances, qui doivent préparer la rentrée 2022 et la ventilation des subventions aux associations.

Réponse de Madame la Maire :

Un planning annuel des réunions du conseil municipal vous a été transmis pour l'année 2022.

S'agissant des commissions municipales, ces dernières se réunissent en fonction des dossiers à étudier. Bien entendu, une commission scolaire et une commission finances seront prochainement programmées et ce avant l'été.

2. Où en est l'installation de l'outil informatique de partage d'information dont il était question fin 2021 et repris dans le compte-rendu du conseil municipal de janvier 2022

Réponse de Monsieur Antoine LETIENT :

Un outil a été mis en place. Seuls certains élus se sont connectés.

3. Où en est le recrutement de la personne qui doit reprendre le dossier « petites villes de demain » ?

Réponse de Madame la Maire :

Des candidatures ont été sélectionnées, le jury constitué statue actuellement sur ce recrutement. Je vous en tiendrai informés

4. Lors des dernières cérémonies et entre autres celle du 8 juin, les horaires n'ont pas été respectés. Ainsi pour la cérémonie de 8 mai, il était annoncé un début à 12h00. Or le 8 mai, à 12h00 la cérémonie était terminée.

Serait possible d'être plus rigoureux sur le respect des horaires ?

Réponse de Madame la Maire :

Les personnalités invitées étaient présentes, la cérémonie s'est déroulée dans les règles et a pris fin à 12h30. Puis le pot de l'amitié a clôturé cet événement à 13h15.